

RÉPONSE MUNICIPALE N° 7/2018

le 2 mai 2018

Interpellation de M. Christian Anglada (Les Verts) « Pour que la volonté des Boéland-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire ».

1003-ADM-1804-PAD-rc-Reponse-7-Interpellation_Anglada-Nucleaire.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 21 mars écoulé, M. Christian Anglada (Les Verts) a interpellé la Municipalité concernant sa position sur la révision de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire.

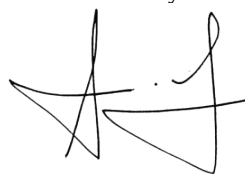
Etant une demande d'explication à la Municipalité sur un fait de son administration (art. 94 RCC), l'interpellation ne s'applique pas à la thématique soulevée par l'interpellateur.

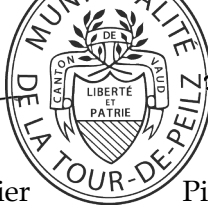
Ceci étant précisé, la Municipalité indique qu'elle n'a pas répondu à la consultation en question.

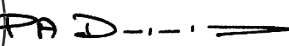
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Christian Anglada (Les Verts)

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018



Interpellation – Pour que la volonté des Boéland-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire

Les Verts

Madame/Monsieur la/le Président-e,
Mesdames, Messieurs,

Le peuple suisse s'est exprimé très clairement, le 21 mai dernier, en faveur d'une sortie progressive du nucléaire en approuvant à plus de 58% des voix la stratégie énergétique 2050.

Or aujourd'hui les autorités fédérales semblent faire fi de cette volonté claire de la population, et ont mis en consultation un projet de révision partielle de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire et les risques qui y sont liés.

Cette révision prévoit notamment une baisse des exigences sécuritaires pour les centrales, entraînant une prolongation de leur durée d'exploitation, ainsi qu'une augmentation d'un facteur 100 de la dose de radiations admissibles pour les accidents fréquents et rares, exposant la population à des risques radioactifs insensés.

Cela intervient par ailleurs au moment où le réacteur I de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité, vient d'être remis en route après 3 ans d'arrêt. Il s'agit là encore d'une décision irresponsable, faisant courir un danger inutile à l'environnement et à la population de notre pays.

La consultation concernant cette révision d'ordonnances est ouverte jusqu'au 17 avril 2018, et les particuliers tout comme les associations ou les communes peuvent y répondre.

Au vu de la dangerosité de la radio-activité et de ses effets à long terme pour toute la population et non seulement un segment, et étant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise qui prévoit clairement que «[L'Etat et les communes] collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », nous souhaitons poser les questions suivantes:

- Quelle est la position de la Municipalité quant à cette révision d'ordonnances ?
- La Municipalité a-t-elle prévu de répondre à la consultation susmentionnée ?